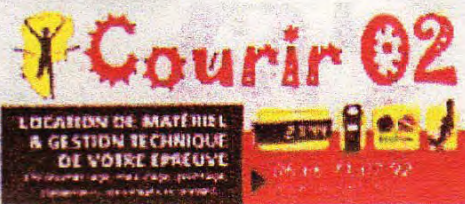
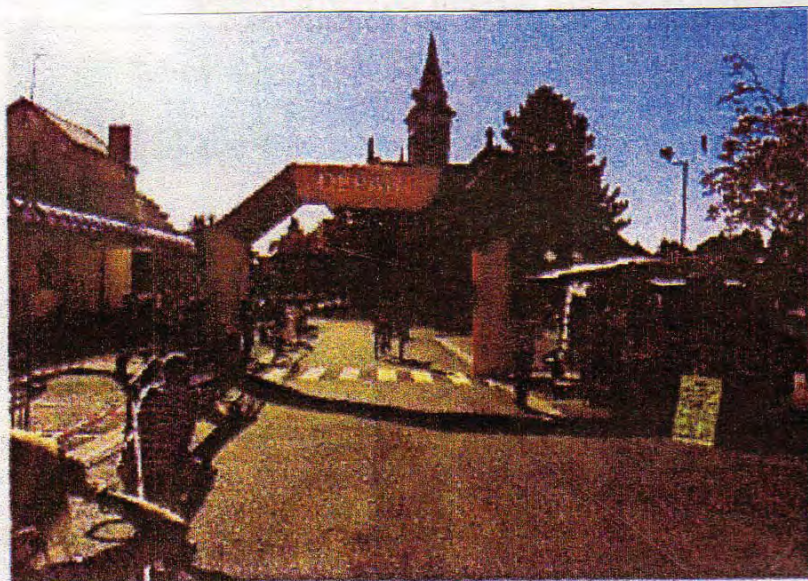




LE DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2015 Les 10 kilomètres d'HOLNON (02)

Qualificatif aux championnats de France



NOUVEAUTE 2015

CREATION d'un 5 km populaire : départ à 9h30

- 07 h 30 Ouverture du secrétariat Espace culturel place Charles De Gaulle
- 09 h 30 Course n° 1 5 km (à partir des minimes) Masculins 5 € Féminines 4 €
- 10 h 30 Course n° 2 : 10 KM (à partir de cadet) : Masculins : 6 € Féminines : 5 €
(majoration de 2 € le jour de l'épreuve)
- 11 h 45 Défi endurance Poussin(e)s et Eveil athlé (2006 à 2008) Gratuit
- 12 h 30 Récompenses – Tombola

Contact : mail annick-theatre@wanadoo.fr / tél. 06 89 31 60 95

Site de l'ASPTT : <http://www.saint-quentin.asptt.com>

REGLEMENT DES 10 KILOMETRES D'HOLNON

▪ Art. 1 : INSCRIPTIONS

Les épreuves sont ouvertes à toute personne licenciée reconnue pour disputer une course pédestre ou étant en possession d'un certificat médical (ou de sa photocopie) de non contre indication à la pratique de la **course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à compter de la date de l'épreuve, à remettre impérativement avec le bulletin d'inscription. Le règlement par chèque sera libellé à l'ordre de l'ASPTT SAINT-QUENTIN ATHLETISME et à retourner à l'adresse suivante :

ASPTT SAINT-QUENTIN (Mr MARTIAL THEATRE)
6 rue de Savoie 02760 HOLNON

1 inscription gratuite offerte à tous clubs / associations par tranche de 10 inscriptions payantes inscrites sur un listing nominatif

▪ Art. 2 : DOSSARDS

Une permanence sera ouverte le samedi 12 septembre 2015 à l'espace culturel Charles POETTE de 17h à 19h et le dimanche 13 septembre 2015 à partir de 7h30 Clôture des inscriptions 10 h 15

▪ Art. 3 : ASSURANCES

L'organisation est couverte par une police d'assurance souscrite à la FSASPTT de « responsabilité civile » GMF n° S019128.020B. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.

▪ Art. 4 : CHRONOMETRAGE / RESULTATS / CLASSEMENTS

Les résultats et les classements seront affichés au secrétariat dans l'ordre d'arrivée des courses. L'animation sera assurée par un speaker officiel des courses sur route.

▪ Art. 5 : SECURITE

- Un service de sécurité assuré par la **protection civile** sera présent en permanence
- Des sanitaires seront disponibles à l'espace culturel Charles POETTE
- Parking Tennis couvert à côté des inscriptions

▪ Art. 6 : RECOMPENSES 10 km

1 débardeur ou un tee-shirt technique

Podium :

1 coupe aux 3 premiers de chaque catégorie M et F

1 composition florale aux SCRATCH F et M, et 1 rose à toutes féminines

1 coupe aux 1^{er} F et M résidents d'HOLNON offertes par la municipalité

1 médaille à tous les participants des épreuves jeunes

Pour le 5 km populaire : coupes aux 5 premiers et **3** premières + médailles à tous

Tombola

Sur tirage au sort des dossards (présence impérative). Nombreux lots de valeur

Bulletin d'inscription des courses d'HOLNON du 13 septembre 2015

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Masculin : Féminin :

Catégorie * mail. @

* EA : Ecole d'Athlé - P : Poussins - B : Benjamins - Minimes - C : Cadets - ES : Espoirs - S : Seniors - V1 / 2 / 3 / 4 : Vétérans 1 / 2 / 3 / 4

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de portable :

dossard

Epreuve choisie :

Course 1 : 5 km à partir de minime (2000 2001) Masc 5€ Fém 5€ **9 h 30**

Course 2 : 10 km à partir de Cadet (1999 et avant) Masc 6€ Fém 5€ **10 h 30**

Masc. 6€ Fém. 5€ + 2 € le 13/09/2015

Epreuve 3 : Défi endurance 4' - 6' - 8' à partir de 2004 et après Gratuite **11 h 45**

Tee-shirts ou débardeurs : Taille choisie : S M L XL

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e) autorise - mon fils - ma fille à participer aux courses jeunes d'HOLNON le 13 septembre 2015 dans la course réservée à sa catégorie d'âge le jour de l'épreuve.

Le Signature

Coureur Licencié FFA / UFOLEP / FFTRI : Joindre obligatoirement la photocopie de la licence

N° de licence : Club :

Coureur non licencié : Date du **Certificat Médical** de non contre-indication à la pratique d'une course à pied en compétition **datant de moins d'un an** (à joindre avec le bulletin d'inscription ou sa photocopie) **obligatoire** pour toutes les courses.

Le Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et seront conservées 5 ans. En application de l'article 34 du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de informations vous concernant, nous contacter.

Vos coordonnées pourront être cédées à des partenaires (commerciaux, organisateurs, etc.). Si vous ne le souhaitez pas, cocher la case ci-contre

Bulletin complété, certificat médical (non licenciés) et frais d'inscription ① à envoyer avant le 10/09/15 ② à :
Asptt Saint-Quentin - Mr Martial THEATRE, 6 rue de Savoie 02760 HOLNON (Tél. 06 89 31 60 95 / Mail. Annick-theatre@orange.fr)

① Passé ce délai, les inscriptions seront prises les 12 et 13 septembre sur place - le 13/09: + 2 €

② Règlement par chèque à effectuer à l'ordre de l'ASPTT Saint-Quentin Athlétisme.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique